

Numéro de dossier : 1093468002

Unité administrative responsable Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet Recommander au Conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue LeBer à des fins commerciales et industrielles et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 - Pointe-Saint-Charles - Arrondissement du Sud-Ouest.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

◆ Commentaires

Ci-joints le projet de règlement et les annexes afférentes :



Règlement-Article89-Sud-Ouest(Ateliers CN).doc Annexe A.JPG Annexe B.JPG

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention

Marjolaine PARENT

Avocate

Tél. : 872-3834

Date: 2009-04-27

Endossé par:

Benoit DAGENAIS

Avocat chef d'équipe

Contentieux

Tél. :872-3834

Date d'endossement: 2009-04-27

Numéro de dossier :1093468002